



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 063/2021-2026

**Demande de crédit d'étude complémentaire
d'un montant de CHF 135'500.00 portant sur la
réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881
du Port de Founex, en augmentation du
préavis N° 63/2016-2021**

Phases SIA 112-3.32 / 3.33 / 4.41

Responsabilité du dossier :
Patrimoine immobilier & Sports
M. Hervé Mange - Municipal
M. Laurent Kilchherr - Municipal

Founex, le 17 octobre 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Contexte	3
3.	Objet du préavis	3
4.	Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité souhaite pouvoir donner une ouverture sur le lac aux Founachus, comme en jouissent les habitants des communes riveraines de Terre-Sainte. Pour ce faire, elle a le projet de construire de nouvelles infrastructures permettant à tous les amateurs de loisirs et de proximité lacustres de partager des locaux fonctionnels. Ces nouveaux bâtiments devront être à même de remplacer avantageusement les équipements provisoires et le bâti actuels.

2. Contexte

Par l'acceptation du préavis N° 63/2016-2021 le 29 avril 2019, le Conseil communal a décidé, entre autres, de donner son aval à la Municipalité en vue de l'acquisition de la parcelle N° 881 et d'une partie du DP 1022. Ces deux terrains ont depuis pu être achetés au Canton de Vaud, et être regroupés sous la numérotation parcellaire N° 881 en zone affectée à des besoins publics selon l'art. 15 LAT (Plan d'affectation « Le Port », 06 janvier 2022).

Le préavis N° 63/2016-2021 comportait également un crédit d'étude portant sur deux volets :

- La construction d'un local pour le Club Nautique de Founex dans le talus excavé de la DP 1022 jouxtant la RC1
- L'aménagement d'un nouveau bâtiment de stockage et un local à containers entre le bâtiment de la Capitainerie et la pente de soutènement de la RC1

La concession pour l'exploitation d'un port que le Canton de Vaud a accordé à la Commune de Founex et renouvelée en avril 2019, a été amendée en octobre 2021 pour refléter l'acquisition par la Commune de Founex de la parcelle N° 881. Depuis lors, cette dernière ne fait plus partie de la concession cantonale et seules les installations à l'eau sont concernées.

La parcelle N° 881, dans son périmètre avant remembrement, était et reste exploitée à ce jour par la Société coopérative du port de Founex, selon la convention établie en 1982.

Néanmoins, des discussions sont en cours entre la Commune et le conseil d'administration de la SCPF, dans le but de remplacer la capitainerie actuelle par des locaux dédiés au sein de la construction projetée, mais également de réviser la convention de 1982. Ceci permettrait à tous les amateurs de loisirs et de proximité lacustres de partager des locaux fonctionnels à court terme.

3. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur une demande de crédit d'étude subséquente à l'étude menée dans le cadre du préavis N° 49/2021-2026.

Ce préavis, approuvé par le Conseil communal en date du 05 mai 2025, consistait en une demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 19'200.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis N° 63/2016-2021.

Après la réalisation conduite à bien des phases d'études 11, 21, 31 du modèle SIA 112 (Architectes) objet dudit préavis, il s'agit maintenant de poursuivre l'étude selon les phases subséquentes **32, 33 et 41** de ce même modèle.

Le tableau ci-dessous indique la séquence et la nature des phases 32, 33 et 41 :

SIA 112 Modèle – Etude et conduite de projet Architecte

Phases SIA		Phases partielles	
1	Définitions des objectifs	11	Enoncé des besoins, approche méthodologique
2	Etudes préliminaires	21	Définition du projet de construction, étude de faisabilité
		22	Procédure de choix de mandataires
3	Etude du projet	31	Avant-projet
		32	Projet de l'ouvrage
		33	Procédure de demande d'autorisation
4	Appel d'offres	41	Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication
5	Réalisation	51	Projet d'exécution
		52	Exécution de l'ouvrage
		53	Mise en service, achèvement

Le cabinet d'architectes Ligne B a réalisé l'étude précédente et fait la proposition suivante pour l'étude subséquente :

Phases (SIA 112)		Phases partielles		Montants	
3	Etude de projet	32	Projet de l'ouvrage, devis général	CHF	36'910.30
3	Etude de projet	33	Procédure de demande d'autorisation	CHF	12'303.40
4	Appel d'offres	41	Plan d'appels d'offres, Appels d'offres, comparatif et proposition d'adjudication, adjudication	CHF	17'224.80
Total HT				CHF	66'438.50

A ce mandat s'ajoute les prestations des acteurs intervenant au cours des 3 phases :

Prestations		Montants	
Ingénieur géomètre – Prestations géométriques		CHF	8'013.35
Ingénieurs civils		CHF	8'500.00
Ingénieurs chauffage, ventilation, climatisation		CHF	12'300.00
Ingénieur électricien – photovoltaïque		CHF	8'100.00
Diagnostic amiante		CHF	1'800.00
Abattage arbres		CHF	4'625.35
Taxes permis de construire		CHF	3'000.00
Frais de reproduction		CHF	1'000.00
Total HT		CHF	47'338.70

Le résumé des prestations et montants du préavis est ainsi le suivant :

Prestations		Montants	
Architecte phases SIA 112- 32,33,41		CHF	66'438,50
Prestations ingénieurs		CHF	47'338,70
Sous-Total 1, HT		CHF	113'777.20
Provisions divers et imprévus, 10%		CHF	11'377.75
Sous-Total 2, HT		CHF	125'154.95
TVA 8,1%		CHF	10'137.55
Total TTC		CHF	135'292.50
Total TTC arrondi		CHF	135'500.00

Enfin, le planning de l'étude est prévu comme suit :

- Phase 32 : Dès approbation du préavis
- Phase 33 : Mi-Mai 2026
- Phase 41 : Fin Janvier 2026 – Mi-Mai 2026

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 063/2021-2026, concernant une demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 135'500.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis N° 63/2016-2021 et comprenant les phases SIA 112-3.32 / 3.33 / 4.41
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission des sports
- Ouï** le rapport de la Commission des constructions
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 063/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 135'500.00
- D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'amortir** cet investissement sur 30 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité le 27 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

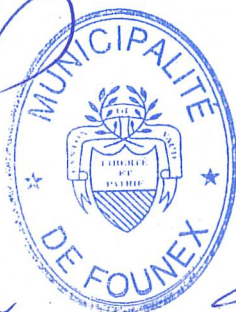
Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris

le Secrétaire :
Daniel Brunner

le Municipal :
Hervé Mange

le Municipal :
Laurent Kilchherr



Rapport de la Commission des finances sur le Préavis municipal N° 063/2021-2026 :

Demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 135'500.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex, en augmentation du Préavis N° 063/2016-2021 (Phases SIA 112-3.32 / 3.33 / 4.41)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la commission des finances se sont réunis lors de la séance du 3 novembre 2025 à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, Syndic, Madame Emmanuelle Moser-Lehr et Madame Christa von Wattenwyl, Municipales, Messieurs Laurent Kilchherr et Hervé Mange, Municipaux, ainsi que Monsieur Attilio Catenaro, Chef de service et Monsieur Daniel Brunner, Secrétaire municipal. M. Bernard Cintas était également présent pour le Bureau du Conseil, en tant que 2ème Vice-président, en l'absence de Messieurs Emmanuel Stern et Thomas Morisod, ainsi que M. Nicolas Paquier, préposé à la police des constructions.

Lors de la séance du 3 novembre, le préavis 63/2021-2026 nous a été présenté par Monsieur Hervé Mange, Municipal en charge du patrimoine immobilier. Les membres des commissions des sports et des constructions étaient également présents.

Il est à noter qu'une séance extraordinaire a été organisée le 11 novembre 2025 par la Municipalité afin de poursuivre la présentation de ce préavis, mais qu'aucun membre de la commission des finances n'était disponible pour y participer.

Après avoir pris connaissance des réponses de la Municipalité aux questions posées par la commission des finances, celle-ci s'est réunie à deux reprises, le 18 novembre et le 16 décembre, afin de discuter du présent rapport et délibérer.

PREAMBULE

Le Préavis N° 063/2021-2026 sollicite un crédit d'étude complémentaire de CHF 135'500.00 TTC pour financer la poursuite des études (phases SIA 112 – 3.32, 3.33 et 4.41) pour la construction d'une nouvelle infrastructure au Port de Founex sur la parcelle N° 881.

DESCRIPTIF

Le nouveau bâtiment multi-usage remplacera les équipements actuels par des locaux fonctionnels pour les loisirs lacustres et les associations (notamment le Club Nautique de Founex, l'Amicale des Plongeurs de Founex, la Semaine du Soir de Founex et la Société Coopérative du Port de Founex – SCPF).

L'objet du préavis porte spécifiquement sur la finalisation de l'étude de projet et le lancement des procédures d'appels d'offres :

- **Phase 32** : Projet de l'ouvrage et devis général.
- **Phase 33** : Procédure de demande d'autorisation (Permis de construire).
- **Phase 41** : Appels d'offres et proposition d'adjudication.

Le coût total demandé pour ces phases et les prestations des ingénieurs/mandataires spécialisés s'élève à CHF 135'500.00 TTC, incluant une provision de 10% pour imprévus.

REMARQUES

- Utilisation des travaux antérieurs : les infrastructures déjà réalisées dans le cadre du Préavis 036/2021-2026 (fosse de pompage EU, raccordements eau/électricité via SITSE et Romande Energie, suppression du système VacuFlow) sont intégrées et fonctionnelles pour le nouveau projet étudié. La dalle béton réalisée dans le cadre du préavis 036/2021-2026 assure la stabilité du mur de soutènement et servira de zone de stockage.
- Évolution du projet : le précédent projet de bâtiment communal, étudié dans le cadre du Préavis 063/2016-2021, n'incluait pas les espaces de la capitainerie et de la buvette actuellement exploitées par la Société Coopérative du Port de Founex (SCPF), et était estimé à CHF 1.24 million. Le projet actuel, incluant une salle communale, une buvette, une capitainerie et des espaces mutualisés accrus (+13.2% de surface de service), est estimé à CHF 2.5 millions TTC (CFC 2, précision +/- 15%).
- Périmètre du crédit : L'estimation actuelle de CHF 2.5 millions exclut les aménagements extérieurs, les taxes de raccordement et les travaux spéciaux. L'objectif précis des phases SIA 32 à 41 est d'affiner ces montants sur la base d'offres réelles afin de présenter un préavis de construction définitif et rigoureux. Les frais d'exploitation et de gestion seront analysés lors de cette prochaine étape.

CONCLUSIONS

Prenant en considération ce qui précède, la commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N°063/2021-2026 relatif à une demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 135'500.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis N° 063/2016-2021.

Fait à Founex, le 1^{er} janvier 2026.

Les membres de la Commission des finances :

Florence Wagnier

Philippe Farine

Alexandre Favero

François Girardin

Robert Schmoll

Vincent Damba

Nicolas Debluë

Rapport de la commission des sports concernant une Demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 135'500.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis N° 63/2016-2021

Phases SIA 112-3.32 / 3.33 / 4.41

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Sports a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 3 novembre 2025, organisée par la Municipalité de Founex, en présence de Monsieur Manuel Stern, président du conseil, de Madame le Syndic Lucie Kunz-Harris, des Municipaux, Mesdames Emmanuelle Moser-Lehr et Christa von Wattenwyl, Messieurs Laurent Kilchherr et Hervé Mange, ainsi que de Monsieur Daniel Brunner, Secrétaire municipal, et Monsieur Attilio Catenaro, chef de service. Une séance extraordinaire a également été organisée le 11 novembre 2025.

Après avoir reçu les réponses de la Municipalité, la Commission des Sports s'est réunie le 3 décembre et a examiné avec la plus grande attention le préavis municipal n° 063/2021-2026, relatif à une demande de crédit d'étude complémentaire pour la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex. Après délibération, notre commission regrette de devoir formuler une recommandation négative, basée sur les arguments suivants :

1. Le Préavis ne permet pas à la Commission d'accomplir son mandat. Le titre même du préavis met l'accent sur la "réalisation d'un bâtiment", bâtiment qui aurait des implications importantes pour le sport à Founex. Dans ces circonstances, le mandat principal de la Commission des Sports est de statuer sur la substance et la pertinence des aspects sportifs du projet soumis. Or, nous sommes obligés de constater que le préavis tel que présenté se focalise sur l'infrastructure bâtie sans prévoir une analyse approfondie et justifiée des besoins et du développement sportifs.

2. L'absence d'une vision sportive pour tous les founachus est une lacune fondamentale. Nous relevons que le document semble principalement axé sur la voile et la plongée, sans offrir d'explication claire sur la manière dont les intérêts d'autres sports potentiels ont été pris en compte, ni comment ce projet contribuera au développement global du sport aquatique pour tous les founachus. Une approche plus inclusive et une analyse comparative des besoins des diverses disciplines sportives lacustres font défaut.

3. Inadéquation entre l'Investissement et le Nombre de Bénéficiaires. Un investissement d'un montant très important est envisagé pour réaliser le bâtiment en question. Cependant, si le bénéfice réel du projet se limite à seulement deux disciplines sportives et à quelques centaines de personnes parmi toute la population de notre Commune, le ratio coût-bénéfice au niveau sportif est difficilement justifiable. Il est essentiel que de tels montants, issus des fonds publics, bénéficient à une part plus large de la population et favorisent un développement sportif diversifié et inclusif.

4. Absence d'Étude sur l'Évolution des Clubs Bénéficiaires. Même pour les deux clubs qui seraient les principaux bénéficiaires du projet, le préavis ne se fonde pas sur une étude de leur évolution potentielle. Sans une telle analyse prospective, il est impossible pour la Commission des Sports d'évaluer la pérennité, la croissance et les besoins futurs de ces deux entités, et donc d'approuver une situation qui pourrait être figée sans vision à long terme.

Conclusion :

Au vu de l'insuffisance de la substance sportive détaillée, du caractère limité des bénéfices sportifs apparents par rapport à l'investissement envisagé, et de l'absence d'une justification stratégique claire pour le développement sportif global de Founex, la Commission des Sports ne peut accepter le préavis municipal N° 063/2021-2026 en l'état.

Nous réitérons l'importance de doter Founex d'infrastructures sportives modernes et adaptées. Cependant, pour qu'un tel projet reçoive notre soutien, il doit intégrer une vision sportive complète et stratégique, qui tient compte des infrastructures qui nous entourent.

Par conséquent, la Commission des Sports recommande de **refuser** l'adoption du préavis municipal N° 063/2021-2026 dans sa forme actuelle.

Ainsi fait à Founex, le 4 décembre 2025

Pour la commission des sports :

Wilfried Wargnier

Nicolas Lockhart

Thierry Bessède

Harry Hondius

Simon Vaucher

Dino Ferro – Excusé

Massimiliano Ranieri - Excusé

Rapport de la Commission des constructions concernant le préavis municipal No 063/2021-2026 relatif à une demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 135'500.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis N° 63/2016-2021

Monsieur Le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Constructions a été convoquée en date du 3 novembre 2025 pour la présentation du préavis précité en présence des Municipaux, Mme Lucie Kunz Harris, Mme Emmanuelle Moser-Lehr, M. Laurent Kilchherr et M. Hervé Mange, ainsi que les chefs de services et le secrétaire municipal. Une séance extraordinaire a également été organisée le 11 novembre 2025.

M. Hervé Mange a présenté le Préavis. Lors des séances et par voie électronique, des réponses aux questions posées par les membres de notre commission ont été transmises.

La commission s'est réunie le 19 novembre 2025 pour débattre de ce préavis.

De ces présentations et compléments d'explications, la commission retient les points suivants :

- Objet du préavis :
 - o Suite à l'étude de faisabilité réalisée par le bureau Ligne B (objet du préavis 63/2016-2021 initial), la Municipalité souhaite poursuivre les études du projet pour obtenir un projet prêt à l'exécution, avec le permis de construire en force et des offres d'entreprises pour sa réalisation.
 - o L'étape suivante consistera, sur la base du projet définitif autorisé et d'un budget consolidé par des offres d'entreprises reçues, à soumettre à nouveau le projet au conseil pour son exécution.
 - o En conséquence, bien que le projet semble déjà bien ficelé avec une échelle mentionnant de nombreux détails, il est important de considérer que ce dernier nécessite encore passablement de travail de mise au point. Il n'est donc pas pertinent à ce stade de s'attarder sur des détails, mais plutôt de donner des orientations pour la suite du projet.
- Concernant l'objectif du projet :
 - o Selon notre compréhension, l'objectif du projet consiste à réaliser des infrastructures au port qui permettront aux founachu-e-s de mieux s'approprier l'espace du port et l'accès au lac, tout en répondant aux besoins des utilisateurs actuels du port.
 - o Les utilisateurs du port concernés par le projet sont :
 - la Société Coopérative du Port de Founex (ci-après SCPF),
 - le Club Nautique de Founex (ci-après CNF),
 - l'Association des Plongeurs de Founex (ci-après APF),
 - la Semaine du Soir de Founex (ci-après SSF).
 - o Le projet consiste en la démolition du bâtiment de la capitainerie et de la cantine existant et en la construction d'un bâtiment chauffé, permettant de :
 - Répondre aux besoins de la Société Coopérative du Port de Founex (ci-après SCPF), du Club Nautique de Founex (ci-après CNF), de l'Association des Plongeurs de Founex (ci-après APF).
 - De créer une nouvelle buvette saisonnière.
 - De créer une salle de réunion commune.
 - De créer des vestiaires et douches.
 - o Ainsi qu'un bâtiment non chauffé abritant :

- Un couvert à vélo public,
 - Un dépôt,
 - Un espace de gestion des déchets.
- Concernant le cadre légal et administratif :
 - Dans sa réponse, la municipalité confirme que la parcelle 881, propriété de la commune de Founex, n'est pas grevée d'une servitude ou de convention l'empêchant de construire et que le PPA du port est en force.
 - La convention liant la commune à la Société Coopérative du Port de Founex (ci-après SCPF) est indépendante du projet de construction.
- Concernant le projet de construction :
 - Le bâtiment est implanté le long de la route d'accès au port, avec une forme très linéaire. Il ne comporte pas de sous-sol et n'a pas d'étage à l'exception d'un « roof top » dans la partie la plus au nord.
 - Le bâtiment est envisagé avec une fondation et une remontée contre le terrain en béton armé, et d'une superstructure en bois. La façade actuellement proposée est prévue avec un revêtement bois également. La toiture est prévue à redans (similaire à des sheds) permettant l'implantation de panneaux solaires avec une orientation optimale et un substrat végétalisé. Une avancée de toit généreuse permet de couvrir la coursive extérieure, la protégeant du soleil et des intempéries.
 - D'un point de vue fonctionnel, le projet prévoit :
 - Une salle de réunion de 55 m2 avec terrasse attenante
 - Une buvette avec espace de stockage et terrasse attenante
 - Des vestiaires et douches
 - Des WC dames, hommes et PMR
 - Un roof top au-dessus de la buvette
 - Un bâtiment annexe avec couvert à vélo, dépôt et local pour gestion des déchets.
 - Pour la SCPF :
 - Un bureau/guichet
 - Une salle de réunion avec archives et un local d'entretien attenant
 - Pour le CNF :
 - Un atelier
 - Des bureaux/salles de réunion avec stockage et économat attenant.
 - Pour l'APF :
 - Un local
 - L'espace devant le bâtiment permet l'implantation de la tente pour la SSF.
 - La place libérée par le déménagement du CNF pourra être utilisée pour le stockage des bateaux, afin de compenser tout ou partie des places éliminées par le projet.
 - Compte tenu du volume envisagé des bâtiments (1'940 m3 SIA et 390 m3 SIA) et des travaux d'aménagements extérieurs nécessaires, l'investissement du projet devrait avoisiner les 3,0 MCHF (+/- 20%), inclus le présent préavis.
- Concernant l'organisation du projet :
 - Selon notre compréhension, les sociétés concernées par le projet ont toutes été consultées, avec plusieurs itérations, et leurs souhaits ont été pris en compte. Selon la Municipalité, « les sociétés sportives ont été satisfaites et se réjouissent de pouvoir utiliser les locaux », à l'exception de la SCPF qui a souhaité des espaces plus importants pour la capitainerie. Il est à noter que le projet propose des surfaces plus importantes que celles actuelles pour la SCPF.

- Concernant l'exploitation du projet après sa réalisation :
 - o Des surfaces de stockage sont prévues à la Marjolaine, car il s'agit de stockages temporaires de très courte durée et qu'il ne semble pas opportun de réserver des surfaces sur la parcelle 881 pour répondre à ce besoin.
 - o Selon notre compréhension, les frais d'exploitations et d'entretiens des bâtiments seraient à répartir entre la commune et les utilisateurs selon une modalité à convenir ultérieurement.
 - o L'exploitation de la buvette serait attribuée à un tiers à déterminer.
 - o L'utilisation de la salle commune est prévue en priorité pour les founachu-e-s. Elle ne sera pas à l'usage exclusif de la CNF et/ou de la SCPF. L'intention est de rédiger une directive dans ce sens.

Lors de ses délibérations, la commission a relevé les points suivants :

- La forme du bâtiment choisie n'offre pas un coefficient de forme optimal d'un point de vue du coût de construction ou de performance énergétique. Toutefois, cette dernière paraît pertinente, car elle permet :
 - o De libérer un maximum d'espace de qualité côté lac.
 - o Une augmentation des surfaces végétalisées utiles (+ 275m²).
 - o De maximiser l'orientation et les vues côté lac pour tous les utilisateurs.
 - o De permettre de dégager un espace côté capitainerie actuelle qui pourrait ultérieurement être mis à profit d'un projet d'espace permettant un accès au lac pour des baigneurs.
 - o De ne pas demander trop de travaux de soutènement.
- Le choix du bois pour la construction est jugé pertinent, car il permet, moyennant une planification anticipée, de concentrer la réalisation des travaux pendant une courte période sur place, idéalement pendant la période « creuse » des activités au port. De plus, ce matériau apporte un caractère « chaleureux » et cohérent avec une construction lacustre.
- La proposition de roof top paraît intéressante, mais interroge compte tenu de son niveau par rapport à la route, de son exposition par rapport aux voisins du dessus (pour l'instant géré par des bacs à plantes).
- La dimension de la buvette interroge sur la capacité à répondre au besoin, bien qu'elle soit beaucoup plus importante que d'autres buvettes au programme similaire (ex : Céligny).
- Concernant l'exploitation de la buvette, selon notre compréhension elle serait dans un premier temps exploitée par la capitainerie, comme actuellement. Toutefois, la commission recommande de réaliser un appel d'offre d'exploitation régulièrement remis au concours (tous les 5-10 ans) en s'inspirant de modèle utilisé par d'autres communes.
- L'accès aux toilettes interroge et il nous paraît utile de considérer un accès sans avoir à emprunter les espaces réservés pour les vestiaires et douches (afin de permettre une gestion de l'exploitation différenciée plus aisée).
- Dans le projet présenté, les aménagements extérieurs sont très peu développés. Notre recommandation est de plus développer les aménagements extérieurs (ex : espaces jeu, espaces barbecue, bancs, ...) de manière à faciliter une appropriation des lieux par les founachu-e-s.
- Bien que ne faisant pas partie du présent préavis, la commission relève le souhait de développer un projet permettant un accès au lac pour des baigneurs, voire des équipements complémentaires (Ex : sauna). A ce titre, il est important que le développement de ce projet ne compromette pas cet objectif.
- La salle de réunion commune est très appréciée, mais il est apparu important que la convention d'utilisation favorise une appropriation par les founachu-e-s et ne soit pas accaparée par les sociétés du port uniquement.

- Pour la suite des études, il a été évoqué l'intérêt de réaliser un concours pour le projet. Mais au vu du montant d'investissement et du coût de ces démarches, nous comprenons que cette solution n'ait pas été retenue. Toutefois, compte tenu du risque de conflit d'intérêt avec le bureau actuel, il devrait peut-être être considéré d'organiser un appel d'offres pour la suite de l'étude.
- Une labellisation du projet par rapport aux objectifs environnementaux serait à considérer.

En conclusion, la Commission des constructions vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis No 063/2021-2026 relatif à une demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 135'500.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex.

Ainsi fait à Founex, le 30 novembre 2025

Pour la Commission des Constructions

Lucy Axam

Letizia Farine

Isabel Jacober Harel

Cedric Stern

Serge Moser

Nicolas Ulmer

(opposé)

Bernard Cintas

(récusé)